

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Janvier 2007

MENSUEL N° 104 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Nos meilleurs voeux pour l'année 2007

Woluwe-Shopping-Center

Le 18 décembre dernier, Wolu-Inter-Quartiers et les comités de quartier Hymans – St-Lambert, Bas Roodebeek et Aquilon ont écrit un courrier commun aux différents membres(*) de l'Observatoire de la Mobilité au Woluwe-Shopping-Center pour leur faire part de leur inquiétude quant à la finalisation des conditions émises dans les permis d'urbanisme et d'environnement délivrés en 2003 au Woluwe-Shopping-Center.

Il nous semblait important de rappeler à tout un chacun que ces permis ont été délivrés sous conditions, et non des moindres. Si certaines ont bien été remplies et sont favorables à la qualité de vie des riverains, d'autres restent en suspens.

En urbanisme

Le permis délivré stipule : « *il est imposé à la SA DEVIMO CONSULT, dans le cadre des charges d'urbanisme, les frais d'étude et de réalisation de la requalification de la voirie et des trottoirs de la rue Saint-Lambert, face au centre commercial entre l'avenue Paul Hymans et la station-service FINA...* ». « *...dans les 2 ans du permis, plans, métré et cahier des charges devaient être faits* ».

En juin 2005, nous disions que ce réaménagement était au point mort ; aujourd'hui presque 4 ans après la délivrance du permis, ce réaménagement n'est toujours pas fait.

Pourquoi ? Nous pouvons avan-

cer deux raisons.

Premièrement, on nous fait miroiter la possibilité que la station d'essence pourrait déménager de la rue Saint-Lambert vers le boulevard de la Woluwe et qu'il serait donc prématuré de faire des réaménagements. Nous attendons depuis le mois de septembre 2003 que cette décision soit prise. Nous avons l'impression que l'on peut l'attendre encore longtemps. Il faut savoir que le permis d'environnement pour cette station est encore valable plus ou moins 10 ans !

Deuxièmement, on nous fait miroiter la possibilité que le boulevard de la Woluwe sera réaménagé par l'installation de deux passages le traversant : le premier (piétons et cyclistes) plus ou moins à hauteur de l'avenue J-F Debecker et le deuxième (piétons, cyclistes et voitures) un peu plus loin que l'avenue du stade. Nous avons reçu, en mars 2006, un courrier du Ministre régional des Travaux publics nous informant de la réalisation prochaine du deuxième passage,... depuis, rien sinon des rumeurs officieuses comme quoi l'AED (Administration de l'Équipement et des Déplacements) « bloquerait » le dossier,... sans doute en attente de la venue du tram 94 (à l'horizon 2009-2010 ?).

Nous voilà donc pendus à des mirages sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise.

Le permis est pourtant lui très clair car il impose le réaménagement de la rue Saint-Lambert et il ne conditionne pas ceci aux chimères décrites plus haut. Pour nous, il est donc urgent de mettre en chantier dès à présent le projet d'une



Le permis d'urbanisme imposait, comme charge d'urbanisme, le réaménagement de la rue Saint-Lambert... en attente depuis 2003.

rue à caractère local. Nous avons été trop patients jusqu'à présent.

En environnement

Dans notre numéro de juin 2005, nous rappelions : « *le permis d'environnement exigeait qu'un an après la mise en place du parking payant, une évaluation soit faite quant aux nuisances potentielles sur les circulations et le stationnement dans les quartiers avoisinants. Des comptages seront effectués entre la mi-septembre et la mi-octobre 2005 et ensuite analysés. Espérons qu'ils puissent être correctement comparés avec ceux qui, logiquement, auront été pris avant la mise en place du système payant.* »

Nous sommes au début 2007 et toujours rien, malgré notre insistance régulière de voir cette condition du permis d'environnement mise en œuvre ; on ne sait même pas si cette étude a été faite. De

Suite page 3

Le petit patrimoine

La grille fenêtre et quelques jolis balcons

Un moine franciscain du XIII^e siècle affirmait que le fer était plus utile à l'homme que l'or.

Voici tout juste un demi siècle, ce fer s'est trouvé relégué au rang d'antiquité, tombé dans ce vaste domaine que l'on nomme « PATRIMOINE ».

Aux XVII^e et XVIII^e siècle, la grille fenêtre était très répandue dans la ville. Placée devant les baies de rez-de-chaussée, elle avait un rôle de protection contre l'effraction.

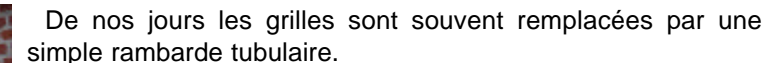
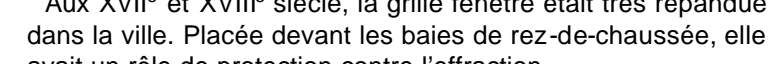
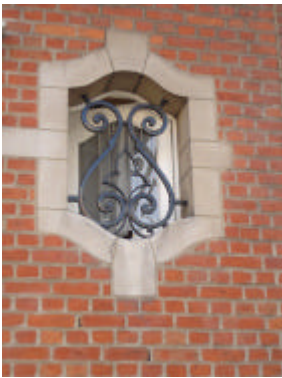
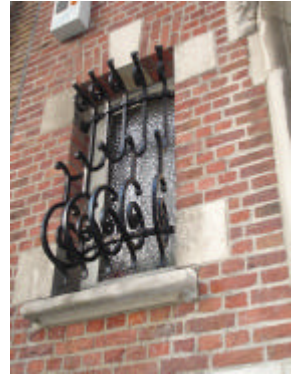
Dans la moitié du XIX^e siècle, le retour aux traditions artisanales du fer forgé redevient à la mode. Cependant avec l'industrialisation, les fonderies mettent sur le marché un éventail d'éléments décoratifs : fleurons, bagues circulaires ou carrées, rosaces et boutons.

A partir de 1870 une série de créations s'inspirent des modèles du moyen âge. Les grilles aux barreaux bagués, torsadés, recourbés et asymétriques, garnies de feuilles d'enroulement sont très robustes.

De nos jours les grilles sont souvent remplacées par une simple rambarde tubulaire.

Geneviève Vermoelen

Sources d'informations : Archives d'Architecture Moderne.



Toutes les photos sont prises à
Woluwe-Saint-Lambert.

plus, l'évaluation de cette étude sur la circulation et le stationnement doit être analysée par l'Observatoire de la Mobilité... qui ne s'est plus réuni depuis le 11 janvier 2006 ! Pendant ce temps, et d'une manière très concrète, les quartiers environnants subissent les conséquences de l'installation d'un parking payant au Shopping.

Ajoutons que notre crainte est grande que, faute d'avoir fait des analyses correctes des flux de circulation et du stationnement avant

la mise en application du système payant du parking, la comparaison soit difficile avec les chiffres que nous espérons obtenir bientôt.

En clair, nous estimons que les pouvoirs publics, tant communaux que régionaux, ne jouent pas suffisamment leur rôle de suivi de ce dossier et qu'il est anormal que ce soit régulièrement les associations de défense des habitants qui doivent à chaque fois relancer le débat.

Mais peut-être que cette fin janvier nous apportera de bonnes nouvelles

car nous venons d'apprendre, juste avant l'impression de notre bulletin qu'une réunion est prévue le 24 janvier. A suivre donc...

Bernard Devillers - Coordinateur

(*) L'Observatoire de la Mobilité est composé de représentants de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, de DEVIMO Consult SA (gestionnaire du Shopping), de l'AED - A1, de l'IBGE - Autorisations, d'Interparking, de l'Atelier Architecture V.H.S et de Wolu-Inter-Quartiers, en tant qu'observateur.

Le développement durable... au quotidien !

Wolu-Inter-Quartiers a décidé, dans ses futures actions et propositions de projets, de sous-tendre une constante, à savoir le développement durable.

A l'heure actuelle, plus personne ne conteste que la survie de la planète est tributaire d'un changement radical de modèle et de cap : il suffit de lire le dernier rapport WWF qui tire la sonnette d'alarme sur la disparition alarmante de la biodiversité ; ou encore le rapport Stern qui démontre le coût économique - impact comparable à celui des guerres mondiales - qu'engendrera la dégradation écologique au niveau mondial ; sans oublier le pacte écologique de Nicolas Hulot qui définit 10 objectifs à

atteindre à court, moyen et long terme pour maintenir et/ou restaurer la vie sur terre.

Notre folie d'aujourd'hui prépare les malheurs de demain.

Au fil des mois, nous aborderons différents thèmes tels par exemple, l'alimentation, la mobilité, l'énergie, la consommation, le changement climatique ... pour n'en citer que quelques uns car la liste n'est pas exhaustive. Nous verrons comment, à son niveau, chaque citoyen en modifiant ses habitudes, peut contribuer de façon significative à réduire son empreinte écologique sans que pour cela, il ne perde son confort.

Mais pour ce faire, **il faut qu'il soit conscient de l'urgence qu'il y a à agir aujourd'hui.**

Dans ce cadre, nous ne pouvons



que vous encourager à voir le film de Al Gore, « Une vérité qui dérange ». C'est un magnifique documentaire qui détaille, preuves scientifiques à l'appui, les causes et conséquences du changement climatique. Ce film motive à faire des choix personnels.

Le premier dossier que nous aborderons sous cet angle sera celui de l'alimentation durable.

Béatrix Tilquin

On replace les plats au Val d'Or !

Lors de la commission de concertation du 1^{er} juin dernier, un projet de voiries et d'un espace vert a reçu un avis défavorable. Les deux raisons principales étaient que l'on détruisait la mare actuelle et qu'un espace vert existait à cet endroit et donc qu'il n'y avait pas lieu d'en créer un artificiel.

Une nouvelle enquête publique (du 1^{er} au 30 janvier 2007) propose le même projet mais plus réduit quant à l'implantation des voiries. Le promoteur ne propose qu'un tout petit bout de voirie, le strict nécessaire pour avoir accès à l'entrée du parking d'un nouveau projet d'immeuble entre l'avenue Marcel Thiry et cette nouvelle voirie. De cette façon, il évite de toucher actuellement à la mare. Par contre, il propose tou-

jours un espace vert « paysager ».

On utilise donc le « saucissonnage » des projets.

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous concerter pour remettre un avis clairement étayé.

Notre première réaction est cependant que l'objectif du promoteur n'a pas changé, mais qu'il se donne plus de temps pour arriver à ses fins.

Nous restons toujours opposés à la « création » d'un « espace vert » ! En effet, quelle drôle d'idée de créer un « espace vert », dont un tiers au moins sera couvert de dolomie, alors qu'il existe aujourd'hui un espace dont la richesse biologique n'est plus à démontrer.

Ce qui nous inquiète par contre, c'est que les interventions projetées vont se rapprocher dangereusement de la mare et sans doute influencer négativement sa viabilité en diminuant fortement ses sources d'ali-

mentation. Mais, ne serais-ce pas ce que recherche le promoteur ?

Ainsi, nous restons sur notre position défendue dans notre Bulletin d'information n°98 du mois de mai 2006. Que l'on arrête de construire sur le plateau du Val d'Or tel qu'il avait été prévu dans le plan particulier d'affectation du sol n°60 et que l'on se mette autour d'une table afin de trouver un nouvel accord qui prendra en compte les intérêts de tout un chacun. Il y a urgence !

Pour information, la commission de concertation se déroulera le jeudi 13 février 2007 (l'heure est encore à déterminer). Ceux qui désirent réagir à cette enquête, doivent le faire avant le 30 janvier, en écrivant au Collège des Bourgmestres et Echevins et en demandant, si nécessaire, à participer à la commission de concertation.

Bernard Devillers - coordinateur

Antennes GSM, stop ou encore ?

Face à la prolifération des demandes d'installation d'antennes GSM sur le territoire de la Région bruxelloise, nous avons écrit à Madame E. Huytebroeck, Ministre régionale de l'Environnement le 8 décembre dernier.

Madame la Ministre,

Notre association qui coordonne 11 comités de quartiers à Woluwe-Saint-Lambert, veille en permanence à la qualité de vie dans nos quartiers et recherche ainsi l'équilibre nécessaire à cet objectif. Nous avons récemment été plusieurs fois interpellés par des habitants pour des projets d'installation d'antennes GSM, parfois sur des bâtiments peu élevés, toujours dans des zones où le bâti est dense.

Comme il est vraisemblable que les demandes des opérateurs se multiplieront encore à l'avenir puisque la tendance à vouloir tout (internet, radio, télévision,...) faire passer par le GSM est forte, il nous semble essentiel de pouvoir mieux maîtriser ce dossier, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au-delà du fait que nous estimons que les responsables politiques de tous niveaux laissent se développer cette tendance sans aucune réflexion, contrôle ou intervention apparente, il nous semble également inquiétant que toutes les voix ne s'accordent pas quant aux nuisances potentielles des ondes électromagnétiques.

Ces divergences de point de vue poussent d'ailleurs certains pays ou certaines régions à l'étranger à appliquer le principe de précaution et à appliquer des normes plus sévères en terme d'émission.

Qu'en est-il exactement ?

Bien que de plus en plus de re-

cherches tentent à prouver la nocivité des ondes électromagnétiques pour la santé, seuls les effets thermiques sont démontrés. Par contre, les effets non thermiques, difficilement quantifiables se produisent à des niveaux d'intensité d'exposition plus faible. Par conséquent, nous invoquons le principe de précaution. La norme de 3V/m recommandée par le Conseil Supérieur de l'Hygiène devrait-elle être appliquée ou est-elle encore trop élevée ?

Les recherches scientifiques récentes semblent attester que les risques pour la santé sont étroitement liés à la fréquence, à l'intensité et à la durée d'exposition à ces ondes. Or, s'il est vrai qu'on a le choix d'opter ou non pour l'utilisation d'un GSM, en tant que riverains proches de ces antennes nous n'avons que le « choix » d'y être exposé 24h sur 24. Nous sommes par contre bien conscients qu'il est nécessaire pour les opérateurs d'assurer une réception correcte mais nous estimons que le choix de l'implantation doit être fait en fonction d'une part, de la densité de population et d'autre part de la proximité des habitations. En outre, et comme cela est déjà d'application en Région Wallonne, les sites choisis devraient grouper les antennes des trois opérateurs.

Dans de nombreux cas, le projet est entouré de plusieurs bâtiments dont la hauteur est bien supérieure à celle de la toiture proposée pour l'installation des antennes. Le nombre d'habitations situées dans le cône d'émission en est de ce fait très élevé. Sachant que l'intensité du rayonnement est plus importante dans l'axe du faisceau, c'est un élément supplémentaire à considérer.

Enfin, si le degré de nocivité n'est pas encore clairement établi, en

revanche, la plus grande sensibilité/fragilité des enfants aux ondes est connue. Les risques pour eux sont plus élevés. Or, dans de nombreux cas, des permis sont demandés alors que dans un rayon proche, se trouvent des écoles.

Comme vous pouvez le constater, nous restons devant de nombreuses questions sans avoir les réponses adéquates. Faut-il diminuer les normes d'émission ? Faut-il établir un cahier de charges spécifiques en ce qui concerne les hauteurs ou la densité du bâti ? Faut-il tenir compte de la proximité d'écoles ou de crèches ? Faut-il limiter ou non les prétentions des opérateurs quant aux « services » rendus par le GSM ?

L'ensemble de ces interrogations démontre clairement que le débat n'est certainement pas suffisamment abouti pour continuer à permettre l'implantation de nouveaux sites d'antennes GSM. Nous demandons donc un moratoire dans ce domaine.

Nous attendons la réponse...

Ciné-Club New Cubitus

Le 19 janvier 07

OSS 117
Le Caire,
nid d'espions



Volver

Le 2 février 07

Les vendredis à 20 h15

Centre Les Pléiades
Av. du Capricorne, 1A

Infos

B. Kesteman : 0477 54 65 01

Pour obtenir des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants, n'hésitez pas à nous joindre.

Contact : Coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
E Mail : woluinterquartiers@hotmail.com - CCP n°000-0392213-42 - **Abonnement au Bulletin : 5 €/ an**

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française avec le soutien de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.